

Le journal de

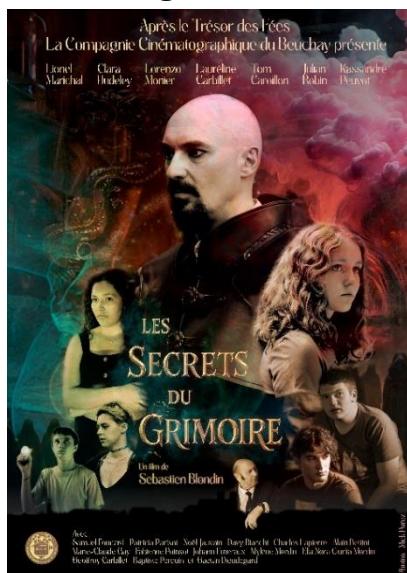
www.mairiedebourg.fr



BONNES FETES DE FIN D'ANNEE



Quand des Bourgeois font leur cinéma !



Elections municipales 2026



1^{er} tour : 15 mars

Edito

Est-ce dans le consumérisme, l'individualisme, l'I.A ... que résident un avenir meilleur ? Qu'en retirons nous, qui puisse contribuer à construire une humanité épanouie sur cette belle Terre Mère ? Inégalités, pauvreté croissantes, violences, mal êtres en tout genre sont les symptômes d'une société malade qui traite rarement les problèmes à la racine. Vers quel modèle voulons-nous aller pour nous projeter, en pensant à long terme ?

Chacun peut mettre sa pierre à l'édifice, si infime soit-elle. Les petites pierres restent indispensables lorsqu'on souhaite construire un mur en pierre sèche solide. Jusqu'à quand passerons-nous des sommes astronomiques pour financer des armes, des guerres engendrant tant de souffrances, de dégâts. Fixerons-nous, un jour, un budget pour étendre la paix, le partage, le respect de tous les règnes : humain, animal, végétal, minéral, chacun en interdépendance.

.....Et si c'était dans le chant de la terre, de la foret, que portent les peuples premiers, proches d'une vie simple, vraie, garants de savoirs ancestraux, que se trouve l'harmonie. Qu'ont-ils à nous enseigner ? Enfin ils ont été vus, entendus à la récente cop de Belem.

Vivant au présent, ils transmettent des savoirs passés de générations en générations toujours en harmonie avec les différents règnes. Souvent spoliés, repoussés de leurs terres par l'avidité, sont-ils vraiment défendus ? Ceux qui s'approprient ces biens seraient sans doute les premiers à saisir les tribunaux si l'on s'en prenait à leur propriété. Où est la justice ? De quel côté se place-t-elle, partout dans le monde ?

Luttons contre les virus grandissants dans nos sociétés, tels l'intolérance, l'avidité, la haine, l'individualisme. Aucun laboratoire pharmaceutique ne pourra produire un vaccin contre, alors à chacun de prendre ses doses d'amour, de compassion, de respect, de pardon et de les distribuer sans compter.

Souhaitons que nos représentants aient à cœur de voir s'incarner pleinement, à travers leurs décisions, liberté, égalité, fraternité.

Passez de belles fêtes, que la lumière brille dans vos cœurs.



À venir...

20 décembre 2025

Arbre de Noël

11 janvier 2026

Vœux de la municipalité

Mars 2026 (date à définir)

Mardi gras

15 mars 2026 (à confirmer)

Repas de printemps BPT

8 mai 2026

Armistice 1945

22 juin 2026 (à confirmer)

Vide grenier

13 juillet 2026

Repas champêtre et feux d'artifice

Le mot du Maire

À l'approche des fêtes et alors que nous nous apprêtons à tourner la page de 2025, je souhaite vous adresser quelques mots empreints de gratitude et d'optimisme. Cette fin d'année est l'occasion de faire le bilan des actions menées ensemble : amélioration du cadre de vie, notamment avec la fin du chantier d'enfouissement des réseaux, soutien à nos associations. Grâce à votre participation et à l'implication de l'équipe municipale, notre village poursuit son développement avec sérénité bien que la rigueur budgétaire reste au cœur de nos actions.

L'année 2026 qui s'annonce sera particulière, puisqu'elle marquera le renouvellement de notre conseil municipal. Il sera élu avec les nouvelles règles rappelées dans ce numéro. C'est un rendez-vous démocratique, essentiel à la vie de notre commune. Quelle que soit la suite, je souhaite que le dialogue, le respect et l'esprit de coopération restent au cœur de nos actions collectives.

Indépendamment du résultat des urnes, les dossiers continueront d'avancer sur les projets engagés : antenne de téléphonie mobile, tranche 2 de l'enfouissement des réseaux...

Je tiens à remercier chaleureusement tous les bénévoles, qui œuvrent au quotidien pour rendre notre commune vivante et accueillante.

En cette période festive, je vous souhaite de passer de beaux moments entourés de vos proches. Que l'année 2026 vous apporte santé, joie et réussite.

Sommaire

[Edito](#),

[Le mot du maire](#)

[Rétrospective du semestre](#)

[Les secrets du Grimoire sur grand écran](#)

[La fête des Poilus en 1920](#)

[Elections municipales 2026](#)

[Compte-rendu du conseil](#)

[Les travaux de l'année](#)

[L'état civil](#)

[Infos pratiques](#)

Le 2^{ème} semestre en images

JUILLET

14 juillet



Langres.

Après le feu d'artifice les desserts concoctés par les pâtissières du village ont été bien appréciés. Les festivités terminées, chacun a regagné son foyer.

Dimanche 13 juillet, dès 20 h, les habitants du village et leurs amis inscrits au repas champêtre organisé par la municipalité se sont retrouvés devant le hangar mis à disposition par le propriétaire. Les tables pour l'apéritif étaient dressées à l'extérieur, pour un moment de discussion conviviale. Le buffet froid attendait ensuite les convives à l'intérieur, à l'abri de la pluie fine venue perturber pour un instant les personnes présentes.

Cette année, nous avons eu l'honneur d'accueillir à notre grande table, monsieur Eric Marochini, Sous-Préfet de



Jambon braisé



Afin de se détendre après le repas, les organisateurs avaient prévu les boules de pétanque.

Pour ceux qui souhaitaient prolonger la journée, des sandwichs saucisses ou merguez ont été proposés pour rassasier les petites faims et terminer la journée en toute convivialité.

Dimanche 27 juillet, l'association Bourg Patrimoine et Traditions a accueilli cent douze convives pour déguster les jambons cuits dans la braise. Tout a commencé le samedi avec la préparation du trou de 70 centimètres. Le feu a été allumé dès 5h dimanche matin afin d'obtenir des braises de bonnes qualités. Les quatre jambons garnis d'épices et enveloppés dans du papier aluminium ont été déposés sur le lit de braise à 7 h 15, par une équipe de bénévoles de l'association, pour une cuisson à l'étouffée. 5 h de cuisson sont nécessaires pour que les jambons soient cuits à point.

Les jambons braisés accompagnés de frites et diverses salades ont été bien appréciés.

AOUT

Soirée country à la Croix d'Arles

Durant les mois de juillet et août, le camping de la Croix d'Arles a organisé diverses animations musicales ouvertes à tous.

Le 5 juillet, l'association Récré Dynamic, section danse, de Saints Geosmes s'est produite avec une quinzaine de danseuses country.

Après la danse le rodéo taureau, une structure gonflable prêtée par l'entreprise Concept Anim a fait la joie des petits et des grands.

Le 18 juillet, les membres de l'association Langres Signes ont interprété un répertoire très varié de chansons dans la langue des signes. Le public présent a chaleureusement applaudi les participants.

Les 26 juillet et 16 août, Sébastien a présenté un répertoire de chansons pop, rock, des variétés françaises et internationales accompagné de sa guitare. Cet interprète dynamique a su transporter son public dans une ambiance festive.



Rénovation de la mairie et du hall d'entrée



Samedi 16 août, en matinée, quelques conseillers municipaux après se sont attelés à déposer une première couche de peinture blanche sur les murs du hall d'entrée. Une seconde couche a été nécessaire. Ces travailleurs bénévoles l'ont prévu pour le week-end suivant.

En amont quelques jours auparavant, Dominique Thiébaut avait confectionné un cadre en bois avec porte, derrière lequel se cache le tableau électrique.

La mairie a elle aussi été repeinte rendant l'espace de travail plus lumineux. L'agencement a été légèrement modifié afin de rendre ce lieu plus agréable et plus spacieux. Le buste de Marianne a été rénové. Tous ces travaux ont été réalisé par des bénévoles, un grand merci à eux.



SEPTEMBRE

Cure de jouvence pour le lagunage



onéreux qu'est l'épandage a pu être réalisé. Les analyses ont permis également de vérifier la qualité fertilisante des boues.

C'est la Chambre d'Agriculture qui réalise le plan d'épandage, il a pour but de mettre en adéquation les quantités à épandre avec les capacités des terrains à recevoir les boues en quantité raisonnable, en collaboration avec les agriculteurs concernés. Ces opérations préalables ont un coût d'environ 10 000 €, 7 000 € de subventions sont attendues. L'entreprise est intervenue avec l'équipement nécessaire qui permet de mélanger les boues afin de les liquéfier.

La vidange pour un coût de 15 000 € n'est pas subventionnable et s'inscrit au budget eau et assainissement de la commune. Le remplissage du bassin primaire a pris plusieurs jours.

Presqu'une semaine a été nécessaire à l'entreprise mandatée pour effectuer le curage et la vidange du premier bassin du lagunage.

Tous les 10 à 15 ans le premier bassin du lagunage doit être vidangé à cause de l'accumulation des boues d'assainissement. Le COVID a obligé la commune de Bourg à décaler cette vidange étant donnée l'interdiction d'épandage durant cette période. Le contrôle annuel fait par les services du département a confirmé la nécessité de faire la vidange cette année. Au préalable il a fallu réaliser des analyses de boues afin d'évaluer leur composition, notamment les teneurs en traces métalliques et micropolluants organiques. Les résultats des analyses étant inférieurs au seuil, le mode de traitement le moins



Le Yoga c'est le mercredi et le jeudi



diplômée de l'Institut Français de Yoga (IFY). Une nouveauté pour cette rentrée de septembre au niveau de la tarification : Familles Rurales opte pour des tarifs dégressifs lorsque l'on pratique plusieurs activités organisées par l'association ou des tarifs préférentiels pour plusieurs membres d'une même famille. Nicole constate qu'il y a une bonne ambiance dans ses adeptes de Bourg.

Pratiquantes et pratiquants ont été heureux de se retrouver après deux mois de vacances. Cette année est la quatorzième rentrée de la professeure de Yoga qui dispense ses cours à Bourg depuis 2017. Pour tous renseignements vous pouvez prendre contact avec Nicole Georges au 06 95 88 72 74.

Les cours de yoga proposés par l'association Familles Rurales de Longeau ont repris à la salle de convivialité de Bourg.

Mercredi 17 septembre, le premier groupe constitué de onze personnes adeptes du Yoga depuis plusieurs années se sont retrouvés à la salle de convivialité dès 18 h pour une séance d'une heure. Jeudi 18 ce sont une quinzaine d'adeptes qui ont pris le relais. Ces cours sont dispensés par Nicole Georges

Gymnastique Pilâtes

Les cours de gymnastique Pilâtes ont démarré, à la salle de convivialité lundi 22 septembre à 9 h 15. Pour l'instant, le groupe est constitué d'une quinzaine de participants. Ces cours encadrés par Sonia Gouessan, diplômée d'Etat, sont organisés par l'association Familles Rurales de Longeau. Il s'agit de gym pilâtes stretching, cela est basé sur la respiration, le renforcement musculaire”.

Les séances durent une heure avec ou sans matériel. Ces cours sont ouverts à tous quel que soit l'âge. Sonia indique qu'il ne faut pas s'abstenir de pratiquer parce que l'on a problèmes de genoux, d'épaules ou de dos, ... Il y a toujours moyen d'adapter les mouvements, on peut exécuter soit au sol, soit à l'aide d'une chaise.



Cèdres de Bourg des « merveilles » labellisées

Après s'être déplacé à Saint Michel et avant de se rendre à Auberive, le Président National d' « Arbres », l'association qui délivre les labels « Ensemble arboré remarquable » et « Arbre remarquable » s'est arrêté vendredi 19 septembre à Bourg sur la propriété de Raphaëlle et François Miraillié.

Georges Feterman raconte dans un sourire : « *Je suis en tournée mondiale dans la Haute-Marne grâce à l'initiative du correspondant de l'association Monsieur Robert Sauvegrain propriétaire du jardin de Silières à Cohons. Nous en sommes à plus de 1000 arbres et l'on découvre sans cesse des merveilles ici dans ce parc c'en est une* »

La remise du label a eu lieu dans le parc. Ce sujet mérite plus qu'un entrefilet dans le journal et fera donc l'objet d'un dossier dans le prochain numéro du Journal de Bourg.



OCTOBRE

Les bouilleurs de cru en assemblée

L'assemblée générale du syndicat des bouilleurs de cru de Bourg s'est déroulée samedi 18 octobre à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Dominique Thiebaud. Il a remercié de leur participation les 11 membres présents.

Après la lecture par le secrétaire, Bernard Gouriet, du compte rendu de l'assemblée générale du 9 novembre 2024, les adhérents ont approuvé le bilan financier présenté par le trésorier, André Gouriet. L'assemblée a approuvé une augmentation de la cotisation annuelle individuelle qui passe à 30€ détaillé comme suit : Fédération Nationale : 5,00€ ; le journal : 5€ ; Fédération Départementale : 3€ ; syndicat du Sud haut marnais : 1,50€ et le syndicat de bourg : 15,50€.

Le syndicat compte désormais 14 adhérents. Dominique Thiebaud a ensuite évoqué l'opération des aides à la plantation dont les demandes devront être déposées avant le 30 novembre, il a fait un compte-rendu sommaire du congrès national qui s'est tenu à Arc les Gray en Haute-Saône du 9 au 11 mai 2025. 40 adhérents haut-Marnais y ont assisté. Le prochain congrès se tiendra à Gramat dans le Lot fin avril. L'assemblée de la Fédération Départementale aura lieu le 7 mars à Clefmont.

L'alambic ne fonctionnera sans doute pas lors de la prochaine campagne de distillation car cette année les vergers ont été pauvres en fruits à cause de la météo.



Matinée de travaux collectifs



L'équipe municipale a invité tous les volontaires du village à participer à la matinée de travaux collectifs, dimanche 19 octobre, à partir de 8 h 30. Les tâches ont été réparties afin d'exécuter le bûcheronnage des arbres tombés, des travaux et nettoyages divers et variés, ainsi que le défleurissement.

En fin de matinée, après l'effort, le verre de l'amitié a été le bienvenu.

Halloween

Le vendredi 31 octobre, en fin d'après-midi, avant la nuit une quinzaine d'enfants et quelques mamans accompagnatrices ont arpente les rues du village et ont toqué aux portes des maisons afin d'être reconnus.

Rares sont ceux qui ont retiré le masque, cela n'a pas empêché les récipients de se remplir de gâteries en chocolat ou de bonbons. Le petit magot été partagé en fin de parcours à la salle de convivialité. Là, les attendait un goûter préparé par les mamans afin de réconforter tous les enfants courageux d'avoir bravé ce temps d'automne.



NOVEMBRE

Bernard Gouriet, Grand Maître de cérémonie des Tamalous de Bourg, passe la main



C'est dimanche 16 novembre, lors de la journée rassemblant les aînés du village autour d'une bonne table que Bernard Gouriet, "Grand Maître de cérémonie de la confrérie des Tamalous de Bourg" a souhaité passer la main. Il a retracé l'origine de cette cérémonie dont il est à l'initiative. Le 27 novembre 2011, Bernard a institué cette cérémonie pour accueillir, de manière amusante et humoristique, les « anciens » âgés de 60 ans invités pour la première fois au repas des aînés. Depuis, le même rituel a été organisé tous les ans, sauf pendant la période du Covid. En tant que Grand Maître de la pseudo-confrérie des Tamalous, il a adoubé chaque année au grade d'Ancien du village les personnes qui avaient l'âge requis pour entrer dans la confrérie. Dans son discours, il précise " les pages de la vie tournent vite est l'heure est venue pour moi de passer la main à une autre personne pour que cette cérémonie d'intronisation se perpétue. Elle symbolise notre attachement aux traditions et aux valeurs morales que sont l'amitié, le respect d'autrui et la solidarité propice au tissage des liens entre les habitants du village". Il note que, malgré nos diversités bien compréhensibles, les bourgeois ont su garder un esprit d'entente manifeste lors des repas ou autres animations organisées par l'association Bourg Patrimoine et Traditions et par la municipalité. Selon lui, les anciens ont un rôle à jouer : ils sont les gardiens de la mémoire collective d'un village et ont le devoir de transmettre aux générations futures et aux nouveaux habitants la valeur de nos traditions, les atouts, les grands et les bons principes qui régissent l'esprit serein de notre communauté villageoise... Pour conclure, il s'est adressé à Marie-Claude Gay qui présente à ses yeux les conditions idéales pour le remplacer "son expérience théâtrale va lui permettre de jouer un nouveau rôle en tant que nouveau Grand Maître de cérémonie d'intronisation des jeunes tamalous." C'est avec émotion qu'il lui a remis les attributs de cette distinction : la cape, la médaille d'or, "l'athamé" et le chapeau qui représentent la panoplie complète d'un Grand Maître. Tous les convives du jour ont applaudi chaleureusement Bernard pour son dynamisme, son enthousiasme, sa joie de vivre et son sens du devoir. Marie-Claude, émue de recevoir une telle distinction, fera de son mieux pour mener à bien la tâche qui lui incombe désormais.



Une bonne table pour les aînés

Dimanche 16 novembre, à midi, une table de fête, joliment décorée et garnie de douceurs par la commission communale, attendait les aînés du village pour le repas annuel organisé par le CCAS et la municipalité. Une quarantaine de personnes ont répondu favorablement à l'invitation envoyée par la commission communale.



Le doyen André Gouriet était présent aux côtés de sa fille Nicole, qui cette année était promue « nouvelle Tamalou de la confrérie des Tamalous de Bourg ».

Dans son mot d'accueil le maire a souhaité la bienvenue à tous en rappelant que le 3^{ème} dimanche du mois de novembre était réservé aux aînés, autour d'une bonne table où chacun partage des souvenirs et parfois quelques secrets de jeunesse éternelle. En regardant les uns et les autres aux cheveux gris, il précise "le temps a décidément bon goût". Une pensée particulière pour les anciens qui nous ont quittés, et les absents pour cause de santé.

Il a félicité Nicole pour avoir rejoint le "clan des âges, des sages, des expérimentés et surtout le clan de ceux qui savent mieux que personnes profiter des bonnes choses, car en ce jour, on mange bien, on ri beaucoup et l'on oublie d'avoir mal au genou, au moins jusqu'au lendemain."

Il a salué Bernard, le grand maître de cérémonie qui chaque année depuis 2011, intronise les nouveaux et nouvelles sexagénaires avec humour et qui cette année, non pas parce qu'il a atteint l'âge de la retraite, mais tout simplement parce qu'il a souhaité passer la main, et cette année c'est une maîtresse qui officiera l'intronisation de la nouvelle promue “.

Pour conclure Dominique Thiebaud a remercié les têtes argentées car ce sont elles qui sont la mémoire, la bibliothèque vivante, la meilleure preuve que la bonne humeur est un élixir de longévité. Il a souligné que l'énergie, l'humour, les anecdotes qui commencent parfois : à mon époque, dans le temps etc. sont toujours d'actualité en ces moments de convivialité. Le repas servi par un traiteur local a régalé les hôtes du jour. La commission communale du CCAS en ce jour supervisait afin que les convives ne manquent de rien, les anciens du village ont vraiment été chouchoutés à la salle de convivialité où régnait une chaleur bienfaisante.



Soirée Beaujolais

Vendredi 21 novembre dès 19h30, les membres de l'association Bourg Patrimoine et Traditions ont accueilli à la salle de convivialité les convives ayant réservé leur place pour la dégustation du Beaujolais Nouveau



Celui-ci était accompagné d'une assiette de charcuterie, de fromages et de fruits de saison.

Lors de son mot d'accueil le président, Gérard Maltin, s'est réjoui de voir une assistance aussi nombreuse avec 70 personnes. Il a apprécié que les villageois soient accompagnés de leurs amis pour déguster ce breuvage. Les hôtes ont passé une excellente

soirée dans la bonne humeur coutumière.



Fin de règne pour Elga, Première Demoiselle Haute-Marne



En décembre 2024, Elga Goutry-André, enfant du village, a été élue Première Demoiselle au concours de Mademoiselle Haute-Marne, derrière Laura Cornuot élue Mademoiselle Haute-Marne.

Leur règne touchant à sa fin, Elga et Laura ont organisé le 23 novembre dernier à la salle de convivialité de Bourg une rencontre avec les nouvelles candidates qui participeront à la cérémonie officielle Mademoiselle Haute-Marne prévue le 20 décembre à Brottes. Sept nouvelles candidates âgées de 16 à 23 ans défileront et feront notamment un passage sur le thème 2025 : Mademoiselle autour du monde. Chaque candidate devra porter une tenue représentant un pays différent. L'heure était donc aux répétitions pour préparer cette cérémonie avec l'aide et les conseils d'Elga et Laura.

Bonne chance à toutes.

DECEMBRE

Les décorations de Noël sont en place

Samedi 6 décembre en matinée quelques conseillers municipaux disponibles aidés de bénévoles courageux bravant la pluie ont habillé le village avec des décorations de Noël. Une équipe a installé le majestueux sapin au pied de la porte de la mairie. Pendant ce temps-là de petites mains ont décoré le sapin installé à l'intérieur de la salle de convivialité avec boules lumineuses et guirlandes, il est paré pour accueillir les enfants lors de la prochaine visite du Père Noël. Une conseillère municipale a orné le minuscule sapin posé sur le bord intérieur de la fenêtre de la mairie. L'arrêt de bus scolaire n'a pas été oublié, les arbustes attenants ont reçu eux aussi boules et guirlandes.

Comme l'an passé la crèche a retrouvé sa place près de la boîte à livres et sera illuminée tous les soirs. Les entrées du village ont retrouvé comme chaque année à cette période un air de fête. Tous les bénévoles ont œuvré dehors malgré la pluie fine incessante.



Besoin d'infos pratiques ? Être alerté ou signaler un incident ? Des démarches à effectuer ?



Application à télécharger



 **Tout sur votre commune :** prenez connaissance de la composition du conseil municipal, des horaires d'ouverture, des modalités de contact...

 **Un annuaire à portée de main :** retrouvez facilement la liste des organismes, des associations et des commerces à proximité

 **Retrouvez les services publics :** bibliothèque, CCAS, déchetterie, sécurité sociale, écoles, services postaux...

 **Restez informé :** consultez et soyez notifié des dernières actualités publiées, des alertes en cas de coupures d'eau, d'électricité, de travaux...

 **Consultez les bulletins municipaux :** accédez aux bulletins publiés par votre collectivité et restez informé de la vie municipale

 **Réalisez vos démarches en ligne :** inscription à l'école ou à la cantine, réservation de la salle des fêtes, prise de rendez-vous avec un élu...

 **Signalez à votre commune :** informez votre commune d'incidents dans votre quartier : chien errant, graffiti, défaut d'éclairage...

« Les Secrets du Grimoire » sur grand écran

Après le succès du film « Le Trésor des Fées », l'association langroise La Compagnie Cinématographique du Beuchay (CCB) a sorti le 2^e opus le 15 novembre dernier : « Les Secrets du Grimoire ».

Sorti en octobre 2024, « Le Trésor des Fées » est le premier film d'un diptyque. Dans ce film d'aventure fantastique, Iris et son frère Colin, deux adolescents parisiens, viennent vivre chez leur oncle en Haute-Marne. Iris va découvrir qu'elle a des pouvoirs magiques, que son oncle a un secret bien caché et elle devra faire face à une sombre organisation bien décidée à s'emparer d'un trésor mystérieux. Cette année, dans « Les Secrets du Grimoire », nous poursuivons la quête d'Iris et son apprentissage de la magie, face à une organisation qui cherche à prendre sa revanche. Ce diptyque a été tourné à Langres et aux alentours, quelques scènes des Secrets du Grimoire ayant été tournées à Bourg.

Écrit et réalisé par Sébastien Blondin, ce projet a également été porté par les nombreux bénévoles de la CCB. On retrouve parmi eux plusieurs habitants de Bourg. Coup de projecteur sur ces acteurs bien locaux :



Noël Gay, « Beuchayen » de longue date, a interprété le rôle du Baron Charles de Rochefort dans « Le Trésor des fées ». Ancêtre d'Iris, la jeune fille le découvre dans ses rêves.

Dans ce film, Noël a également prêté main forte pour l'organisation des castings et la préparation des costumes.

Photo : Mick Porez

Comédienne dans différentes troupes de théâtre locales, Marie-Claude Gay s'est glissée dans la peau de Madame Crozniack. Sous les traits d'une vieille femme acariâtre, elle est une fée de la Terre qui espère qu'Iris développe ses pouvoirs.

Hors champ de la caméra, Marie-Claude s'occupait aussi de la régie : chaque jour, elle était « la dame de la cantine » qui régalaient toute l'équipe de tournage.



Amateur de théâtre depuis son plus jeune âge, Lauréline Carbillot a joué le rôle de Lola, adolescente joyeuse et délurée. Mais derrière son côté exubérant se cache un personnage surprenant...

Depuis ses premiers pas avec la CCB, Lauréline participe à d'autres projets de l'association et découvre volontiers les différents rôles sur un tournage comme script, figurante, ...



Photo : Mick Porez



Photo : Mick Porez

Dans *Les Secrets du Grimoire*, Geoffroy Carbillot a joué le rôle d'un templier. Pratiquant les Arts Martiaux Historiques Européens au sein du Club d'Escrime du Pays de Langres, Geoffroy ainsi que deux de ses acolytes ont croisé le fer dans une scène de combat.

Il a également participé à la mise en scène de ce combat pour le rendre le plus réaliste possible.

« Le Trésor des Fées » est resté plusieurs semaines à l'affiche au cinéma New Vox de Langres et y figure dans la liste des 10 films les plus vus en 2024. Puis il a été diffusé dans d'autres cinémas de Haute-Marne ainsi que lors de manifestations associatives. Il a attiré environ 1400 spectateurs et est maintenant disponible en DVD et clé USB.

« Les Secrets du grimoire » est à l'affiche du New Vox depuis le 15 novembre, c'est le moment de le découvrir ! N'hésitez pas à suivre l'actualité de la Compagnie Cinématographique du Beuchay sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram)



« Les secrets du Grimoire » sera diffusé au cinéma le New Vox à Langres le dimanche 28 décembre à 18h30 et Le dimanche 4 janvier à 16h30

Les poilus à Bourg



La France a commémoré le mardi 11 novembre 2025 le 107^e anniversaire de la signature de l'armistice de 1918. Une journée d'hommage à tous les morts pour la patrie et particulièrement aux « **poilus** » qui ont combattu durant la Première Guerre mondiale. Dans son allocution, le maire Dominique Thiébaud a lu un message de recueillement devant les noms de ceux qui ont donné leur vie pour que nous vivions libres. Un message en mémoire du million quatre cent mille soldats tombés au champ d'honneur ; combien de nuits hantées par des terreurs sans fin ?

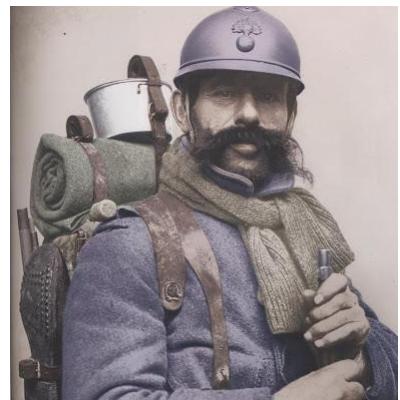
La date du 11 novembre a marqué la fin officielle de la Première Guerre mondiale. Les soldats français, surnommés « **les poilus** », qui sont tombés au champ d'honneur pour la France, seront au centre de l'attention. Mais d'où vient cette expression ?

Une version populaire de la signification prétend que le surnom est donné pendant la Grande Guerre, du fait des conditions de vie des soldats dans les tranchées. Qui n'a pas l'image de ses hommes sales, boueux et mal rasés qui faisaient la guerre dans des conditions extrêmement difficiles, laissant pousser barbe et moustache et, de retour à l'arrière, paraissaient tous « **poilus** » ?

On a longtemps dit que les Poilus étaient surnommés ainsi parce qu'ils étaient démunis de rasoirs, et de tout ce qui participait à l'hygiène de façon générale.

Pourtant, c'est totalement faux. Les soldats sur le front, contrairement aux idées reçues, prenaient bien soin de se raser. D'ailleurs, tous les soldats avaient un kit de rasage dans leur paquetage. C'était même une obligation réglementaire. Entre autres, dès 1915, il y a eu l'assaut au gaz de combat. Le seul moyen de s'en protéger, c'était de porter un masque à gaz et pour que ce soit vraiment efficace, il fallait être totalement rasé. Seule une fine moustache subsistait, elle était un symbole de virilité et de beauté masculine en ce début du 20^e siècle.

Dans les temps anciens, de la fin du 18^e siècle au début du 20^e siècle, le poilu était désigné comme un signe de force et de virilité à la fois, téméraire, courageux et expérimenté.



Fête des poilus, jeudi 8 janvier 1920 à BOURG.

Le Petit Haut-Marnais

Le Numéro : 10 Centimes.

10^e Année - N° 8 - JEUDI 8 JANVIER 1920

PUBLICITE

ANNONCE : 4^e page, de 0 fr. 25 à 0 fr. 40 en ligne. — Mâlesnes : 10 francs.

Le journal est dédié pour l'insertion des « messages policiers ».

TELEPHONE

Belding : 1.30.

Administratif et Impôts : 1.40.

Poste : 1.40.

Le journal est dédié pour l'insertion des « messages policiers ».

Siège social : CHAMOISY, 13, Boulevard de la Tour-Mongeard.

BUREAUX :

SAINTE-OUZIER : 9, place Clémence, Téléphone : 1.31.

LANGRES : 11, rue de l'École, Téléphone : 1.31.

WASSY : 10, rue Véronique, Téléphone : 1.31.

CORRESPONDANCES

ANNONCE : ce que le journal publie sur les abonnements et correspondances à M. l'Administrateur et les commandants de M. le Réservoir en tout.

ABONNEMENTS

Bourg-Mervans et Dijon : 1 an, 7 fr. ; 6 mois, 3.50 fr. ; 1 an, 8 francs.

Offices de la Poste : 3 mois, 8 fr. ; 6 mois, 15 fr. ; 1 an, 30 fr.

Les abonnements continuent jusqu'à avis contraire des abonnés.

C'est par ce titre honorifique que le journal local du mois de janvier 1920 publiait dans ses colonnes l'événement au village de Bourg, qui réunissait dans une même communion d'idées tous les démobilisés, en fêtant dignement les morts glorieux et les survivants de la Grande Guerre.



Le jeudi 8 janvier, la municipalité a tenu à faire la fête des poilus. À 10 heures, un service fut célébré à la mémoire des huit enfants de la paroisse tombés au champ d'honneur. La coquette église gothique, dont on aperçoit à plusieurs kilomètres à la ronde la flèche élancée, avait été ornée avec goûts par les demoiselles. Des tentures noires, des drapeaux tricolores, des couronnes de verdure et de fleurs mêlaient harmonieusement leurs couleurs au chatoiement des vitraux. Abel Moussus tenait l'harmonium. La population émue et recueillie assistait tout entière à la cérémonie.



Après l'Évangile, Monsieur le Curé, ancien soldat de l'armée d'Orient et décoré de la médaille d'honneur des épidémies, monta en chaire et parla en termes émus de ceux qui se sont sacrifiés pour le salut de la patrie, des leçons qu'ils nous donnent et de la reconnaissance à laquelle ils ont droit. Avant l'absoute, clairons et tambours de la société « les camarades de la Vingeanne et du Montsaugeonnais » ouvrent le ban et l'appel des chers et glorieux morts fit encore couler bien des larmes. Voici leurs noms : Marcel Messager, tué le 2 septembre 1914 à Weir-Inthal ; Georges Prodhon, tué le 12 octobre 1914 à Aix-Noulette ; Henri Constant, tué le 15 juin 1915 à Nœux-les-Mines ; Fernand Prodhon, tué le 17 juin 1915 à Notre-Dame-de-Lorette ; Henri Saulet, tué le 31 mai 1916 au Cornillet ; Auguste Andriot, tué le 16 décembre 1916 à Bezonvaux (Meuse) ; François Cardinal, tué le 20 juillet 1918 à Saint-Rémy-Blanzy ; Fernand Moussus, tué le 10 août 1918 au bois de Courton (dans la Marne.)

À midi, un banquet réunissait les démobilisés chez M. Chouet-Rémond. Un menu abondant et bien préparé les y attendait. Pendant tout le repas régnait la plus franche camaraderie. À la fin du dîner, le sympathique maire prit la parole et, dans un toast où seul le cœur parlait, il adressa un souvenir ému aux glorieux disparus, un mot de réconfort à leurs familles, un hommage reconnaissant aux vainqueurs épargnés par les obus et la mitraille.

Après ces agapes fraternelles, chansons et monologues allèrent leur train. Un bal clôtura la fête. En somme, ce fut une belle et bonne journée, merci à la municipalité qui a si bien honoré ses combattants.



À noter : dans un prochain article sur le Journal de Bourg, le sujet portera sur l'inauguration du monument aux morts de Bourg, 100 ans. « Le dimanche 21 novembre 1926 ».



Elections municipales 2026

Rappel



Pour les élections en mars 2026, nous serons tenus d'appliquer un scrutin proportionnel de liste. Les listes devront être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats et la suppression de la possibilité de panachage (c'est-à-dire ne pas rayer certains candidats ou les remplacer par d'autres). Un bulletin comportant un nom rayé sera déclaré nul, seuls les bulletins ne comportant aucune distinction (rayure, mention, rature,...) seront comptabilisés.

Afin de tenir compte des spécificités des communes de moins de 1 000 habitants, la loi autorise le dépôt de listes incomplètes, mais fixe un seuil minimum de candidats par liste. **Pour Bourg, le seuil est de 9 candidats pour un seuil légal à 11 candidats.**

Dates à retenir :

- 15 mars 2026 : 1^{er} tour
- 22 mars 2026 : 2^e tour si nécessaire
- 20 ou 27 mars : élections du Maire et de ses adjoints



Les décisions du conseil

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2025

2025_22 - Approbation du Procès-Verbal du 05 juin 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 05 juin 2025 à l'approbation des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal décide d'approuver et d'arrêter le procès-verbal de la séance du 05 juin 2025.

10 voix pour

2025_23 - Antenne Mobile : Approbation Bail avec la société FREE Mobile

Dans le cadre de l'attribution de la quatrième licence de téléphonie mobile, la société Free Mobile projette d'installer un relais sur un pylône à construire sis Lieudit « SUR LES ROCHES NORD » à BOURG afin de développer et d'exploiter son réseau 3G/4G et 5G.

Le projet consiste en :

- La création d'une antenne relais sur un pylône à construire composé d'un système antennaire et de paraboles Iliad fixées sur mâts
- L'installation de coffrets techniques dans une zone technique grillagée à créer au pied du pylône

Cette installation sera située sur la parcelle cadastrée section ZC n°23, appartenant à la Commune de BOURG sur une superficie 49 m² environ et sera régie par un bail.

La société Free Mobile versera pour la réalisation de cet équipement une redevance annuelle de 2 000,00 € toutes charges incluses sur une période de 12 années entières et consécutives, sauf congé donné par l'une ou l'autre partie, renouvelable par périodes de 6 ans. Le loyer sera indexé sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE.

L'assemblée délibérante est appelée à se prononcer et à autoriser le Maire à signer la convention avec la société Free Mobile.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** la convention avec la société Free mobile qui projette d'installer un relais afin de développer et d'exploiter son réseau,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

10 voix pour

2025_24 - Association Familles Rurales de Longeau : Mise à disposition de la Salle de Convivialité - Pratique Yoga

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil, que la salle des fêtes est mise à disposition à l'Association Familles Rurales de Longeau, afin d'assurer la pratique du yoga pour la somme de 500 € par saison.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter de renouveler la mise à disposition de la salle des fêtes à l'Association Rurales de Longeau pour un montant de 500 € par an;
- D'accepter le renouvellement de la convention pour une durée de 3 ans,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

10 voix pour

2025_25 - SPL-XDEMAT : Approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'administration 2023

Par délibération du 20 décembre 2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 26 mars 2024, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa douzième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2023 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement (en particulier en assemblée spéciale) et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 251 au 31 décembre 2023),
- un chiffre d'affaires de 1 558 320 €,
- et un résultat de 314 965 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 322 976 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et le nombre très conséquent de renouvellement de certificats électroniques au sein des communes et établissements publics de coopération intercommunale, actionnaires de la société (vente de 2 678 certificats en 2023 contre 1 120 en 2022 et 1 500 en 2021).

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Monsieur Le Maire de cette communication.

10 voix pour

2025_26 - Société Chasse St Hubert : Don

Monsieur Le Maire informe que la Société Chasse St Hubert de Bourg souhaite effectuer un don à la commune à hauteur de 810 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le don de la Société de Chasse St Hubert de Bourg d'un montant de 810 €.

10 voix pour

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2025

2025_27 - Approbation Procès-Verbal de la séance du 25 juillet 2025

Le Conseil Municipal décide d'approver et d'arrêter le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2025.

10 voix pour

2025_28 - Sded 52 : Modifications des statuts

Le Conseil,

Vu les délibérations des 12 mai et 14 juin 2025 des SMICTOM Sud et Nord décident du transfert de leur compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » au SDED 52 au 1^{er} mai 2026,

Vu la délibération du SDED 52 du 18 septembre 2025 validant le projet de ses nouveaux statuts et annexes, Considérant que les statuts du SDED 52 et leurs annexes doivent être mis à jour suite à ce transfert de compétence et au transfert de droit des membres des SMICTOM Sud et Nord au SDED 52, pour prévoir notamment la représentativité des adhérents « déchets »,

En vertu de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur les modifications statutaires du SDED 52.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

- De valider les nouveaux statuts et annexes du SDED 52 **applicables à compter du 1^{er} mai 2026**, dont une copie est jointe à la présente délibération

10 voix pour

2025_29 - SPL-XDEMAT : Approbation rapport de Gestion 2024

Par délibération du 20 décembre 2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 340 au 31 décembre 2024),
- un chiffre d'affaires de 1 482 722 €,
- et un résultat de 354 489 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 677 465 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que par la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et désormais des développements mais également par la rémunération plus conséquente de placements bancaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide :

- d'approver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

10 voix pour

2025_30 - Budget Communal : Tarif location Mange-Debout 2026

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs - Location Mange-Debout appliqués en 2025.

Le Conseil Municipal décide :

- de reconduire les tarifs de location des Mange-Debout à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Habitant du village ____ : 5 € l'unité
- Personne extérieure ____ : 10 € l'unité

10 voix pour

2025_31 - Budget Communal : Tarif location salle des Convivialité 2026

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs fixés pour la location de la salle de Convivialité.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide :

- de reconduire les tarifs concernant la location de la salle polyvalente, de la façon suivante, à compter du **01/01/2026** :

Pour les habitants de BOURG	135 € le week-end
Pour les Associations de BOURG	30 €
Pour location maxi 4 heures	60 €
Pour les extérieurs au village	220 € le week-end

- Il décide également de fixer les prix du matériel ayant subi des dégradations pour son remplacement comme suit :

Couvert	0,75 €
Chaise	18,30 €
Table	183,00 €
Assiette	4,00 €
Verre	1,50 €
Plat	12,20 €
Radiateur à Inertie	700,00 €
Mange-Debout	50,00 €
Vidéoprojecteur	500,00 €

- Il décide enfin de reconduire l'instauration lors des locations de la salle de convivialité une caution d'un montant de 300 € pour toutes les personnes extérieures à la commune.
- Il décide d'accorder 1 gratuité d'utilisation de la salle pour les associations du village dont le siège est au village.

10 voix pour

2025_32 - Budget Communal : Tarif location Tables et Bancs 2026

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs - Location Tables et Bancs - appliqués en 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de reconduire les tarifs de location des tables et bancs pour l'année 2026, qui sont :

Nombre de Tables et bancs	Habitants et Associations de Bourg	Personnes et Associations Extérieures
1 - 2	5 €	10 €
3 - 6	10 €	20 €
5 - 10	20 €	40 €

10 voix pour

2025_33 - Budget Eau et Assainissement : Tarif Eau et Assainissement 2026

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs annuels appliqués pour l'année 2024/2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **qu'à partir du 01/04/2026** :

- De modifier les tarifs annuels d'eau et d'assainissement comme suit :

EAU :

Abonnement	60,00 €
Par m3 d'eau	1,45 €/m3
Enlèvement compteur	80,00 €

ASSAINISSEMENT :

Abonnement	35,00 €
Par m3 d'eau utilisée	0,85 €/m3

A noter que deux relevés et facturations auront lieu chaque année et qu'il n'y aura aucun lien entre les deux périodes semestrielles

10 voix pour

2025_34 - Budget Eau et Assainissement : Redevances 2026

A. Redevance sur la Consommation d'Eau Potable

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil municipal décide :

- De fixer à **0.012 € HT /m³** la **contre-valeur** correspondant à la « **redevance pour performance des réseaux d'eau potable** » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

B. Redevance Performance des Systèmes d'Assainissement Collectif pour l'année 2026

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal décide :

- de fixer à **0.036 € H.T/m3** la **contre-valeur** correspondant à la « **redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif** » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du **1^{er} janvier 2026**.

10 voix pour

2025_35 - Budget Eau et Assainissement : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et assainissement 2024

M. Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) en eau potable et en assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

10 voix pour

2025_36 - Budget Eau et Assainissement : Décision Budgétaire Modificative – Augmentation Crédits Chapitre 014, 21 et 458

Considérant la réforme des redevances de l'Agence de l'eau et les rattachements des charges au compte 701269 en fin d'exercice (reversement de la redevance sur la consommation d'eau potable) ;

Considérant l'aide financière pour toute installation de récupérateur d'eau de pluie aux habitants de Bourg ;

Considérant la convention financière avec la commune de Andilly-en-Bassigny pour le règlement de la prestation de la chambre d'agriculture ;

Considérant que les crédits votés au budget sont insuffisants aux chapitres 014, 20 et 21;

Monsieur le Maire propose la décision modificative budgétaire suivante :

52062	BOURG	DM n°1 2025
Code INSEE	SCE EAUX/ASST - BOURG - 136 02-	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Non Renseigné

Augmentation Crédits aux Chapitres : 014 et 21

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-41521 : Entretien et réparations bâtiments publics	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617 : Etudes et recherches	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-223 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6583 : Déficits sur opérations de gestion	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 400,00 €	4 400,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 200,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 200,00 €
R-1318 : Subv. equip. Autres tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 242,02 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 242,02 €
D-203 : Frais d'études, de recherche, de développement et frais d'insertion	0,00 €	6 467,23 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	6 467,23 €	0,00 €	0,00 €
D-2158 : Autres	225,21 €	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	225,21 €	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458101 : ETUDES EPANDAGE DES BOUES	6 242,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458101 : ETUDES EPANDAGE DES BOUES	6 242,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458201 : ETUDES EPANDAGE DES BOUES	0,00 €	0,00 €	6 242,02 €	0,00 €
TOTAL R 458201 : ETUDES EPANDAGE DES BOUES	0,00 €	0,00 €	6 242,02 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	6 467,23 €	8 667,23 €	6 242,02 €	8 442,02 €
Total Général	2 200,00 €		2 200,00 €	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la décision modificative budgétaire proposée ci-dessus.

10 voix pour

2025_37 - Budget eau et Assainissement : Plan de Gestion de la Sécurité sanitaires des Eaux

Vu la directive européenne 202/2184 sur l'eau potable imposant la réalisation de la mise en œuvre d'un PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaires des Eaux) à l'horizon de juillet 2027 pour la partie « zone de captage » ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2023 relatif au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau réalisé de la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution ;

Le PGSSE est un plan d'action pour anticiper les manques d'eau et de pollution de l'eau du captage et de l'eau distribuée.

Considérant la nécessité de transmettre le document résumé selon l'arrêté du 3 janvier 2023.

Considérant la préconisation de poursuite de l'animation agricole sur l'aire d'alimentation de captage et la prise et l'application d'un arrêté de DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De poursuivre l'animation agricole sur l'aire d'alimentation de captage,
- De prendre et d'appliquer un arrêté de DUP (Déclaration d'Utilité Publique),
- D'engager la somme de 2000 € pour les futurs travaux.

10 voix pour

2025_38 - Association Familles Rurales de Longeau : Avenant mise à disposition de la Salle de Convivialité - Pratique Yoga et Pilâtes

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil, que la salle des fêtes est mise à disposition à l'Association Familles Rurales de Longeau, afin d'assurer la pratique du yoga pour la somme de 500 € par saison.

Monsieur Le Maire informe que l'Association Familles Rurales de Longeau a fait la demande pour compléter son offre sportive de proposer des séances de pilâtes les lundis matin.

Considérant la mise à disposition de la salle des fêtes pendant de 3 jours pour la pratique sportive.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'accepter de renouveler la mise à disposition de la salle des fêtes à l'Association Rurales de Longeau pour un montant de 750 € par an;
- D'accepter l'avenant à la convention pour une durée de 3 ans,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles dans ce cadre

10 voix pour

2025_39 - Budget Eau et Assainissement : Mise en place de compteurs de sectorisation répondant à la norme 4G et 5G

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de cinq compteurs de sectorisation.

La sectorisation est un outil indispensable pour connaître l'état et le fonctionnement du réseau. Grâce à cet outil, l'exploitant du réseau gagne en réactivité quant à la détection et la réparation des fuites sur le réseau. Cet outil permet donc d'améliorer significativement le rendement des réseaux d'eau potable.

Le débitmètre (compteur) est un élément clef des réseaux d'adduction modernes. Associé à un système de télégestion, il permet un pilotage réactif des performances du réseau d'eau potable ou d'assainissement. C'est aussi un élément clef pour la sectorisation

Considérant l'arrêt des réseaux 2 G et 3 G au même moment sur toute la France.

Afin d'assurer le suivi, la surveillance et la détection de fuite, il convient de mettre en place des compteurs de sectorisation répondant à la norme 4 G et 5 G.

Monsieur le Maire donne lecture du devis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le devis d'un montant de 10 052,28 € TTC
- d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les demandes d'aides financières auprès de divers financeurs tels que : Agence de L'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Région Grand est, Detr...
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

10 voix pour

2024_40 - Protection captage : Animation Agricole 2026

Considérant l'arrêté de délimitation du périmètre de protection ;

Monsieur Le Maire donne lecture du devis reçu pour l'animation agricole du captage 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De poursuivre les travaux de protection du captage;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les demandes d'aide financière auprès des financeurs.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

10 voix pour

Questions diverses

- **Char FT-17 :**

Une demande d'acquisition d'un char en bois FT-17 a été faite par l'Association Francs-Tireurs Beaunois. (FTB)

La Commune contactera l'Association Bourg Traditions Patrimoine (BTP) pour évoquer ce sujet : avis, modalités et si le Char reste de la propriété de la Commune de Bourg.

Ensuite, elle prendra contact avec l'Association FTB avec de connaître et de définir les modalités.

- **Syndicat Mixte de Production Eau Potable (SMIPEP) :**

Monsieur Le Maire présente la proposition tarifaire de raccordement reçu de la part du SMIPEP. Cela représente une très importante somme d'argent. Au vu de la situation financière de la Commune, ce qui engendrait une augmentation de 1 € du tarif de l'eau.

La réflexion de raccordement se poursuit, aucune décision n'a été prise.

- **Mutuelle Communale :**

Monsieur Le Maire informe avoir été sollicité par AXA France proposant une mutuelle et prévoyance communale.

La Commune mettra à disposition une salle pour les présentations des offres AXA.

Les habitants de la commune seront avertis par flyers déposés dans les boites aux lettres.

- **Projet Agrivoltaïque - Elements :**

Monsieur Le Maire présente le projet Agrivoltaïque. Il indique qu'une réunion publique sera organisée. Le permis de construire sera déposé peut-être début 2026.

- **Eclairage publique :**

Le SDED 52 va effectuer l'étude de la tranche 2 : Allée des Tilleuls, Chemin de Peseul et Impasse de Pommeret.

Les travaux de l'année

Descriptif et bilan financier

- Réfection mairie et hall d'entrée

Cout total : peinture, petit matériel, panneau bois et mobilier : 700€ (boisson non comprise)
La main d'œuvre assurée complètement par des bénévoles



- Remplacement des ballons tampon de la station de pompage

Cout total : fourniture des deux ballons, divers raccords et flexibles : 1600€
La main d'œuvre assurée complètement par des bénévoles

Avant



Après



- Vidange 1^{er} bassin du lagunage

Cout total : 20000€ - 5300€ de subvention reste à charge pour la commune 14700€

- Analyse des boues
- Analyse des sols et définition du plan d'épandage
- Vidange complète



- Enfouissement des réseaux dans le centre du village et MDE (Maitrise de la Demande d'Energie)

Cout total : 485000€ - 250000€ de subvention reste à charge pour la commune 235000€

- Enfouissement du réseau électrique
- Enfouissement du réseau téléphonique
- Enfouissement du réseau fibré
- Remplacement de l'ensemble des luminaires du village par des lampes LED basse consommation, modernisation des armoires de commande de l'éclairage public.



- Nettoyage de réserves d'eau potable et désinfection

Cout Total : 1000€



ETAT CIVIL



Mariages

- Mme Sophie Meunier et Mr Batiste Perdereau
- Mme Aurélie Chauvet et Mr Francis Bernard



Naissances

- Valentin, Fils Mme Caroline Chambrey et Mr Dimitri Saboul
- Jeanne, fille de Mme Cassiman Elisabeth et Mr Gérard Mathieu



Nous avons le plaisir d'accueillir:

- Mme Ronget Lucie
- Mme Axelle Jaugey et Mr Maxime Girault
- Mme Mélitine Bouton et Mr Quentin Martin
- Mme Maryline Porte et Mr Arnaud Planaise
- Mme Caroline Chambrey et Mr Dimitri Saboul
- Mme Sonia Coquet et Mr Julien Hustache
- Mme Wendy Mereu





Infos pratiques

Mairie :

3 rue de l'Eglise

52200 BOURG

Tél. : 03.25.88.01.23

mairie.bourg@grand-langres.fr

Monsieur Dominique THIEBAUD - Maire

06.45.41.36.98

Permanence : Mercredi : 14h-18h

Site internet : <https://www.mairiedebourg.fr>

Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04

EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53

Correspondant du journal : 03 25 88 42 70 (Marie-Claude Gay)

Personnes relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)

Préparation aux cérémonies religieuses :

Maryvonne Massotte, Marie-France Leprince,

Marie-Claude Gay et Isabelle Rouot

Sonneurs de cloches : Laurent Gouriet et Philippe Massotte

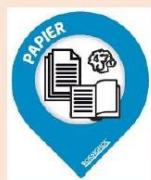
Salle de convivialité - Réservation:

Gislaine André : 06 71 28 02 21 ou 03 25 88 81 76

Transport à la demande : 0 800 330 130 ou <https://linggo.fr/>

Eau : La consommation d'eau est relevée deux fois par an par la Commune

(mars et septembre).



Déchets Ménagers, plastiques, papiers et verres sont à déposer au point de collecte de proximité se situant à l'entrée du village :



Déchetterie à Langres : rue de l'Etoile – 52200 LANGRES

Horaires à consulter sur le site du Sded 52 : www.sded52.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

Comité de rédaction :

Dominique Thiebaud - Pascale Loiseau - Aleth Moussus - Marylène Carbillot - Laurent Gourtry - Marie Claude Gay